

Séminaire présenté par l'UIA avec le soutien du barreau de Bruxelles, en collaboration avec hub.brussels, l'Agence bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise

# Droit versus Technologies numériques : une indispensable alliance ?

Opportunités et défis juridiques, économiques  
et environnementaux

## BRUXELLES BELGIQUE

Vendredi 30 septembre et samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022

*Avec un cocktail de bienvenue jeudi 29 septembre*

#UIABrussels



L'UIA remercie les  
partenaires suivants :

## Rassembler les avocats du monde

L'UIA est une organisation mondiale et multiculturelle pour la profession juridique. Créée en 1927, elle est aujourd'hui composée de membres présents dans 110 pays. Elle favorise le développement professionnel et l'échange international d'informations et d'idées, promeut l'État de droit, défend l'indépendance et la liberté des avocats dans le monde et renforce l'amitié, la collégialité et le réseautage entre ses membres.

Défendre  
L'ÉTAT DE  
DROIT

Développer  
VOTRE  
RÉSEAU

Renforcer  
VOS  
CONNAISSANCES

**Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde !**

**En adhérant sur place pendant le séminaire, l'UIA vous offre 50 % de réduction sur le montant de votre adhésion.**

## COMITÉ ORGANISATEUR

### Vinciane GILLET

*Présidente du comité national belge de l'UIA*

*Gillet-Lex*

Bruxelles, Belgique

T +32 2 742 02 04

v.gillet@gillet-lex.be

### Nicole VAN CROMBRUGGHE

*Faber Inter Legal*

Bruxelles, Belgique

T +32 2 373 09 10

n.vancrombrugghe@faberinter.be

### Jean-François HENROTTE

*Directeur Stratégie digitale de l'UIA*

*Lexing*

Liège, Belgique

T +32 4 229 20 10

jf.henrotte@lexing.be

## Introduction

Nous vivons dans un monde en profonde mutation. Des technologies comme l'Internet des Objets, la robotique, l'impression 3D, les technologies dites 'blockchain' ou encore l'intelligence artificielle modifient considérablement notre environnement et influencent notre mode de pensée en repoussant toujours plus loin et toujours plus vite les limites du possible.

Pour nous, juristes, non seulement cette évolution rapide et constante bouleverse notre vie professionnelle quotidienne, mais pose aussi un défi de taille : comment intégrer ces avancées dans notre système juridique sans en perdre la cohérence et comment bénéficier des opportunités qu'elles offrent sans mettre en péril les droits fondamentaux et l'état de droit ?

Le séminaire mettra en lumière certaines des implications de cette évolution pour nos clients comme pour nous ainsi que les réponses possibles aux problématiques qu'elle soulève.

**Planifiez dès aujourd'hui votre participation, notez les dates et n'oubliez pas de vous inscrire !**

**Nous vous attendons nombreux à Bruxelles !**



## Jeudi 29 septembre

**19:30** Cocktail dînatoire

**ATOMIUM**

Pl. de l'Atomium 1, 1020 Bruxelles

# Vendredi 30 septembre

## 08:30 – 09:00 Inscription des participants

### Maison de la Poste (Tour & Taxis)

Rue Picard 5/7, 1000 Bruxelles

## 09:00 – 09:30 Accueil et mot de bienvenue

• **Pascal SMET**, Secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine, des Relations européennes et internationales, du Commerce extérieur et de la lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, Bruxelles, Belgique

• **Hervé CHEMOULI**, Président de l'UIA, 2C Avocats, Paris, France

• **Emmanuel PLASSCHAERT**, Bâtonnier de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles, Belgique

• **Bernard DERVEAUX**, Bâtonnier du Nederlandse Orde van Advocaten bij de Balie te Brussel (Ordre néerlandophone des Avocats du Barreau de Bruxelles), Belgique

• **Vinciane GILLET**, Présidente du comité national Belge de l'UIA, Gillet-Lex, Bruxelles, Belgique

## 09:30 – 10:00 Introduction

• **Jérémie VAN MEERBEECK**, juge au tribunal de première instance francophone de Bruxelles (actuellement délégué à la Cour d'appel de Bruxelles) et professeur invité à l'Université Saint-Louis, Bruxelles, Belgique

## 10:00 – 11:00 Environnement

La nature, une entité juridique ? Panorama des succès et pistes de réflexion

### Modérateur :

• **Emmanuel DAOUD**, President of the UIA Business and Human Rights commission, AARPI VIGO, Paris, France

### Orateurs :

• **Marie TOUSSAINT**, députée européenne et activiste écologiste, France

• **Diana ALVAREZ**, Tierra Digna, Bogota, Colombie

• **Mari MARGIL**, Directrice exécutive du CDER (Center for Democratic and Environmental Rights), Spokane, WA, États-Unis

• **Baptiste MORIZOT**, philosophe, écrivain et maître de conférences en philosophie à l'université d'Aix-Marseille, France

## 11:00 – 11:20 Pause café

## 11:20 – 12:20 Propriété intellectuelle

Crypto-monnaies et propriété intellectuelle. Comment les NFT (jetons non fongibles) peuvent-ils contribuer à une économie parallèle pour les artistes et les auteurs ?

### Modérateur :

• **Françoise CARLIER**, Newton Law, Zaventem, Belgique

### Orateurs :

• **Margriet KOEDOODER**, De Vos & Partner Advocaten, Amsterdam, Pays-Bas

• **Tom DE BLOCK**, Architecte de solution, Président de AIOTI WG on Distributed Ledger Technologies et EU-OS TWG sur l'interopérabilité des données, Co-fondateur du BFO, Bruxelles, Belgique

• **Trees DE BRUYNE**, Responsable Innovation, Conservateur, "Sustainability Rebel with a cause" et PDG de Bark.today, Rotselaar, Belgique

• **Pieter Jan VALGAEREN**, Conseiller en valorisation chez Hogeschool PXL - Conservateur d'art, Sint-Lambrechts-Herk, Belgique

## 12:20 – 12:50 Atelier pratique sur les conséquences du Brexit, à destination des entreprises (taxes, propriété intellectuelle, contrats, etc.)

Comme vous semez, vous récolterez - comment le Brexit a introduit l'absurdité dans la relation entre le droit et la technologie

• **Stephen SIDKIN**, Conseiller du Président de l'UIA, Directeur Adhésions de l'UIA, Fox Williams LLP, Londres, Royaume-Uni

La possibilité de poursuivre le débat et d'échanger avec l'orateur et d'autres spécialistes, sur les conséquences du Brexit sera offerte aux participants et aux entreprises qui le souhaitent.

## 12:50 – 14:00 Déjeuner

## 14:00 – 15:30 Ventes internationales

Les données comme monnaie et la vente de contenu numérique.

### Modérateur :

• **Carlo PILTZ**, Piltz Legal, Berlin, Allemagne

### Orateurs :

• **Fanny COTON**, Lexing, Liège, Belgique

• **Benjamin DOCQUIR**, Osborne Clarke, Bruxelles, Belgique

• **Kimberly FRIESEN**, The Data Lawyers, Amsterdam, Pays-Bas

• **Bastiaan BRUYNDONCKX**, Lydian, Bruxelles, Belgique

## 15:30 – 16:00 Pause café

## 16:00 – 17:30 Contrats

Comportement responsable des « Big Tech ». Obligations de transparence et de « due diligence » des plateformes en ligne et sécurisation des droits fondamentaux des utilisateurs en ligne.

### Modérateur :

• **Diego SALUZZO**, Président de la commission droit alimentaire de l'UIA, Grande Stevens Studio Legale, Turin, Italie

### Orateurs :

• **Carlos RAMIREZ**, Reese LLP, New York, NY, USA

• **Mariaelena GIORCELLI**, Buffa Bortolotti & Mathis, Turin, Italie

• **Eliana SILVA DE MORAES**, Vice-présidente de la commission UIA droit médical, Silva de Moraes & Associés, Paris, France / Sao Paulo, Brésil

• **Janice F. MULLIGAN**, Présidente de la commission UIA droit médical, Mulligan, Banham & Findley, San Diego, CA, USA

## 17:30 – 18:00 Synthèse/Q&A

## 19:30 Cocktail dînatoire optionnel

### Cercle Gaulois

Rue de la Loi 5, 1000 Bruxelles

# Samedi 1<sup>er</sup> octobre

## 08:30 – 09:00 Inscription des participants

**Maison de la Poste (Tour & Taxis)**  
Rue Picard 5/7  
1000 Bruxelles

## 09:00 – 10:15 Droits fondamentaux

Audiences et procédures en visio-conférence et droits fondamentaux.

### Modérateur :

- **Thierry BONTINCK**, *Daldewolf, Bruxelles, Belgique*

### Orateurs :

- **Alex TALLON**, *ancien bâtonnier de l'Ordre néerlandophone des Avocats du Barreau de Bruxelles, Miles Legal, Bruxelles, Belgique*
- **Sophie VAN BREE**, *Magistrate déléguée auprès de la Cour d'appel de Bruxelles, Belgique*
- **Etienne LESAGE**, *Président de la commission Droit pénal de l'UIA, Lesage Avocats, Paris, France*

## 10:15 – 10:30 Pause café

## 10:30 – 12:00 Avenir de l'avocat

Les avocats peuvent-ils être des pacificateurs et les audiences virtuelles sauveront-elles la situation ?

Une table ronde sur le développement des litiges virtuels et les avantages et inconvénients des modes alternatifs de résolution des conflits et de la médiation.

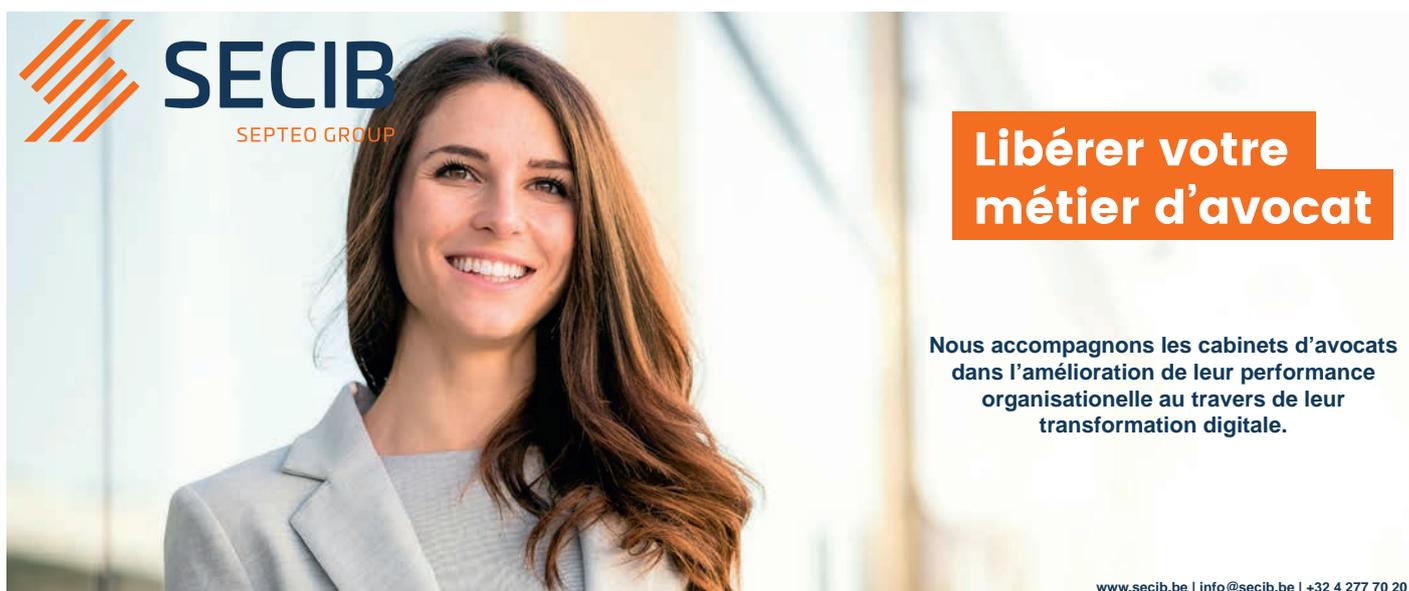
### Modérateur :

- **Michel FORGES**, *Faber Inter Legal, Bruxelles, Belgique*

### Orateurs :

- **Kato AERTS**, *Lydian, Anvers, Belgique*
- **Eva KNIPSCHILD**, *ReulingSchutte, Amsterdam, Pays-Bas*
- **Gerard JAMES**, *William Fry LLP, Dublin, Irlande*
- **Pierre JUNG**, *Ngo Jung & Partners, Paris, France*

## 12:00 – 12:30 Conclusions



**SECIB**  
SEPTEO GROUP

**Libérer votre métier d'avocat**

Nous accompagnons les cabinets d'avocats dans l'amélioration de leur performance organisationnelle au travers de leur transformation digitale.

[www.secib.be](http://www.secib.be) | [info@secib.be](mailto:info@secib.be) | +32 4 277 70 20



SÉCURITÉ



PRODUCTIVITÉ



FLEXIBILITÉ



PÉRENNITÉ

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## LIEU DU SÉMINAIRE

**Maison de la Poste (Tour & Taxis)**  
Rue Picard 5/7, 1000 Bruxelles

## FORMATION CONTINUE

Les participants au séminaire pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue. Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du séminaire.

### BELGIQUE :

**Avocats.be** : la journée du 30 est agréée à concurrence de **8 points** et celle du 1<sup>er</sup> à concurrence de **3 points**.

**OVB** : une demande de points est en cours (**6 points** pour la journée du 30 et **3 points** pour celle du 1<sup>er</sup>).

## LANGUES

Les sessions de travail seront en **français, anglais et néerlandais**, avec traduction simultanée.

## DROITS D'INSCRIPTION

* Montants HT	Jusqu'au 31 août inclus	À partir du 1 <sup>er</sup> septembre
MEMBRE DE L'UIA	<input type="checkbox"/> 240 €*	<input type="checkbox"/> 290 €*
MEMBRE DE L'UIA - JEUNE AVOCAT (<35) **	<input type="checkbox"/> 200 €*	<input type="checkbox"/> 220 €*
NON-MEMBRE	<input type="checkbox"/> 260 €*	<input type="checkbox"/> 310 €*
NON-MEMBRE - JEUNE AVOCAT (<35) **	<input type="checkbox"/> 200 €*	<input type="checkbox"/> 220 €*

### Inclus dans les frais d'inscription :

- Participation à toutes les sessions
- Cocktail de bienvenue le jeudi 29 septembre
- Les pauses café les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre
- Documentation du séminaire
- Déjeuner le vendredi 30 septembre

**Le dîner du vendredi 30 septembre est optionnel et n'est pas inclus dans les frais.**

\* La TVA (21 %) peut être appliquée au montant indiqué ci-dessus conformément à la directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006. **Si vous fournissez un numéro d'identification de TVA de l'UE, la TVA ne sera pas facturée.** Pour de plus amples informations, veuillez contacter l'UIA.

\*\* Veuillez joindre un justificatif d'âge à la fiche d'inscription pour bénéficier du tarif jeunes avocats.

Veuillez noter que le nombre de places au séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions en cas de demandes excessives.

Afin que votre nom apparaisse dans la **liste des participants** remise aux participants lors du séminaire, votre inscription doit être enregistrée **avant le 15 septembre**. Une liste électronique actualisée sera envoyée par email à tous les participants après le séminaire.

## RÉSERVATION D'HÔTEL

L'UIA s'est associé avec le **Brussels Booking Desk**, un support local de la communauté des hôteliers Bruxellois et de **visit.brussels**. Réservez directement à l'un des hôtels à proximité. Des prix réduits ont été négociés pour vous avec une **disponibilité assurée jusque début septembre**. Vérifiez la disponibilité et réservez ici :

<https://secure.hotel.visitbrussels.be/event/uia-international-association-of-lawyers/congress/search>

Votre personne de contact est : Wim Nicolai, expert local en hébergement

E-Mail : [w.nicolai@brusselsbookingdesk.be](mailto:w.nicolai@brusselsbookingdesk.be) / T +32 478 68 65 00

**Vous trouverez ci-dessous la liste des hôtels disponibles :**

**Citadines Ste Catherine (3\*)** – à 1,3 km du lieu du séminaire – Quai au Bois à Brûler 51, 1000 Bruxelles

Chambre simple : 104 € / Chambre double : 114 €

Petit-déjeuner et TVA (6 %) inclus, taxes locales (4,24 € par personne/par nuit) exclues.

**The President Hotel (4\*)** – à 1,1 km du lieu du séminaire – Blvd Roi Albert II 44, 1000 Bruxelles

Chambre simple : 129 € / Chambre double : 144 €

Petit-déjeuner et TVA (6 %) inclus, taxes locales (4,24 € par personne/par nuit) exclues.

**Thon Hotel City Centre (4\*)** – à 1,6 km du lieu du séminaire – Avenue du Boulevard 17, 1210 Bruxelles

Chambre simple : 110 € / Chambre double : 130 €

Petit-déjeuner et TVA (6 %) inclus, taxes locales (4,24 € par personne/par nuit) exclues.

**DoubleTree by Hilton Brussels City (5\*)** – à 1,7 km du lieu du séminaire – Rue Gineste 3, 1210 Bruxelles

Chambre simple : 165 € / Chambre double : 180 €

Petit-déjeuner et TVA (6 %) inclus, taxes locales (4,24 € par personne/par nuit) exclues.

# CONDITIONS D'ANNULATION ET GÉNÉRALES

## CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation fera l'objet d'une déduction de 50 % pour frais administratifs et devra être communiquée par écrit, pour être reçue par l'UIA **au plus tard le 30 août 2022**. Aucun remboursement ne sera effectué pour les annulations reçues après cette date.

### COVID-19

Pour toute annulation de participation présentielle après le 30 août 2022, un avoir ou un remboursement complet des frais d'inscription\* seront proposés dans les cas suivants :

- en cas de test positif au Covid-19 dans les 14 jours précédant le séminaire (un certificat médical ou une preuve de résultat de test positif seront exigés) ;
- fermeture des frontières par les autorités suisses ou par les autorités du pays de résidence ;
- confinement dans le pays de résidence.

Pour tout autre motif, les conditions d'annulation standard s'appliqueront.

(\* Si le participant le souhaite, une partie du montant payé pour le séminaire pourra être reporté sur un autre événement UIA ou remboursé.

Si le séminaire doit être annulé pour des raisons liées à la pandémie de Covid-19, les participants pourront demander un avoir ou un remboursement complet de leurs frais d'inscription.

Si une alternative virtuelle est proposée, une partie du montant payé pour le séminaire présentiel pourra être utilisée pour le séminaire virtuel. Le montant restant pourra être reporté sur un autre événement UIA ou remboursé.

### VISAS

Toute personne ayant besoin d'une lettre d'invitation pour assister au séminaire doit s'inscrire et payer ses frais d'inscription **au plus tard le 30 août 2022** afin de disposer de suffisamment de temps pour obtenir un visa.

Un remboursement ne pourra être obtenu que dans l'éventualité d'un refus de visa. \* - \*\*

Si nous recevons votre inscription après cette date, seuls 50 % des frais seront remboursés\*\*.

Aucun remboursement ne sera effectué si le visa est obtenu après le séminaire.

\* 100 % des frais d'inscription payés moins € 50 + TVA (frais administratifs).

\*\* Nous devons recevoir la preuve du refus de visa pour pouvoir procéder au remboursement.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Toutes les inscriptions reçues par l'Union Internationale des Avocats (UIA), accompagnées du paiement intégral des frais correspondant aux événements sélectionnés, seront confirmées par écrit.

L'UIA se réserve le droit d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter toute correction ou modification aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à en fournir les raisons.

Ni l'UIA, ni aucun de ses dirigeants, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, une personne accompagnante ou un tiers à la suite de toute annulation, changement, report ou modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses dirigeants, salariés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un délégué ou une personne accompagnante, sauf en cas de décès ou de blessure corporelle dus à une négligence grave de la part de l'UIA.

Les relations contractuelles entre l'UIA et chaque participant (délégué ou personne accompagnante) dans le cadre du séminaire sont soumises à la loi et à la juridiction françaises, à l'exclusion de toute autre loi. La ville de Paris est la ville de juridiction.

### FORMALITÉS

Il est de la responsabilité des participants de s'assurer du respect des formalités de police, de douane et de santé pour leur voyage. Les participants ne pouvant pas participer au séminaire en raison de leur incapacité à prendre un vol ou tout autre moyen de transport du fait de l'impossibilité de fournir les documents requis (passeport, visa, certificat de vaccination, etc.) ne peuvent prétendre à aucun remboursement.

### FORCE MAJEURE

Par « force majeure », on entend tout événement extérieur aux parties, présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit le client ou les participants, soit l'agence ou les prestataires impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Dans le cadre d'une convention expresse, il en sera ainsi en cas de grève affectant les moyens de transport, le personnel hôtelier, les contrôleurs aériens, d'insurrection, d'émeute ou d'interdiction quelconque édictée par les autorités gouvernementales ou publiques. Il est expressément convenu que, pour les parties, un cas de force majeure suspen-

drait l'exécution de leurs obligations réciproques. En même temps, chacune des parties supportera la charge de toutes les dépenses qui lui incombent, résultant du cas de force majeure.

### SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problèmes de santé existant avant le séminaire et susceptibles d'entraîner des complications ou de s'aggraver pendant toute la durée du séjour : grossesse, problèmes cardio-vasculaires, allergies éventuelles, régimes alimentaires particuliers, troubles en cours de traitement et non encore consolidés le jour du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive, etc. (liste non exhaustive).

### PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel que vous nous communiquez sont traitées par l'Union Internationale des Avocats (UIA), dont le siège social est situé 9, rue du Quatre-Septembre, 75002 Paris (Tél. : +33 1 44 88 55 66 - Fax : +33 1 44 88 55 77 - [privacy@uianet.org](mailto:privacy@uianet.org)), responsable du traitement (ci-après dénommée « UIA »), conformément à la loi n°78-17 du 6 mai 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement n° 2016/679 sur la protection des données, à compter de son entrée en vigueur le 25 mai 2020. Vos données seront gérées par la section des services généraux, des événements et de la comptabilité de l'UIA :

- aux fins de la gestion de votre inscription à l'événement et de votre accès sur place à l'événement ;
- afin de payer les services sélectionnés - vos coordonnées bancaires seront supprimées après réception de votre paiement ;
- afin de communiquer des messages d'information de l'UIA.

Dans la mesure où cela est nécessaire à l'exécution de leurs tâches respectives, nos sous-traitants chargés de l'organisation de nos séminaires, de notre infrastructure informatique, de notre gestion, de la production et de la maintenance de notre site web et de notre extranet, sont susceptibles d'avoir accès à vos données de temps à autre. Leurs serveurs sont situés dans l'Union européenne. Les données relatives à votre participation à l'événement sont conservées pendant une période de 10 ans. Nous sommes tenus d'archiver les données de facturation jusqu'à la fin de la période requise pour nos obligations fiscales et comptables, c'est-à-dire pendant 7 années fiscales complètes. Nous conservons vos coordonnées pour vous tenir informé jusqu'à ce que vous nous demandiez d'arrêter. Vous avez le droit d'accéder à vos données et de les faire rectifier si nécessaire. Vous pouvez vous opposer à tout traitement de vos données entrepris par nous aux fins de nos intérêts légitimes.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, ou déposer une plainte, veuillez contacter la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), l'autorité française responsable de la protection des données.



Union Internationale des Avocats  
International Association of Lawyers  
Unión Internacional de Abogados

## Droit versus Technologies numériques : une indispensable alliance ?

BRUXELLES, BELGIQUE

VENDREDI 30 SEPTEMBRE ET SAMEDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2022

Veillez vous inscrire en ligne sur : [www.uianet.org](http://www.uianet.org)

ou complétez et renvoyez ce formulaire, par e-mail, à l'adresse suivante : [uiacentre@uianet.org](mailto:uiacentre@uianet.org)

**UIA (Union internationale des avocats), 9 rue du Quatre-Septembre, 75002 Paris, FRANCE**

**Tél : +33 1 44 88 55 66 ■ Fax : +33 1 44 88 55 77 ■ Email : [uiacentre@uianet.org](mailto:uiacentre@uianet.org)**

Nom de famille : .....

Prénom : .....

Numéro d'identification UIA (si vous en avez déjà un) : M I \_ \_ \_ \_ \_

Cabinet : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

Tél : ..... Fax : .....

Email : .....

Date de naissance : .....

N° TVA intracommunautaire : .....

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.) : .....

Heures d'arrivée et de départ et numéros de vols : .....

Hôtel : .....

### A. FRAIS D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

* Montants HT	Jusqu'au 31 août inclus	À partir du 1 <sup>er</sup> septembre
MEMBRE DE L'UIA	<input type="checkbox"/> 240 €*	<input type="checkbox"/> 290 €*
MEMBRE DE L'UIA - JEUNE AVOCAT (<35) **	<input type="checkbox"/> 200 €*	<input type="checkbox"/> 220 €*
NON-MEMBRE	<input type="checkbox"/> 260 €*	<input type="checkbox"/> 310 €*
NON-MEMBRE - JEUNE AVOCAT (<35) **	<input type="checkbox"/> 200 €*	<input type="checkbox"/> 220 €*

\* La TVA (21 %) peut être appliquée à ces montants conformément à la directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006.

**Si vous disposez d'un numéro de TVA intracommunautaire, la TVA ne sera pas appliquée.** Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

\*\* Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

## B. ACTIVITÉS SOCIALES LORS DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses** dans les frais d'inscription auxquelles vous souhaitez participer.

- Cocktail de bienvenue - Jeudi 29 septembre
- Déjeuner - Vendredi 30 septembre

## C. COCKTAIL DÎNATOIRE OPTIONNEL

(Non inclus dans les frais d'inscription)

- Cocktail dînatoire optionnel - Vendredi 30 septembre

• Veuillez me réserver ..... places pour le cocktail dînatoire 50 € HT x \_\_\_ / pers ..... € HT

## D. TOTAL

TOTAL (A) – Frais d'inscription ..... € HT

TOTAL (C) – Cocktail dînatoire optionnel ..... € HT

TOTAL (A + C) HT ..... €

TVA si applicable (21%)\* ..... €

*Si vous disposez d'un numéro de TVA intracommunautaire, la TVA ne sera pas appliquée.*

TOTAL (A + C + TVA (21 %) si applicable) ..... €

\* La TVA (21 %) peut être appliquée au total ci-dessus selon la Directive européenne 2006/112/CE du 28 novembre 2006.

Si vous disposez d'un numéro de TVA intracommunautaire, la TVA ne sera pas appliquée. Pour plus d'information, contactez l'Union Internationale des Avocats.

## E. CONDITIONS D'ANNULATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Le/la soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les conditions d'annulation ainsi que les conditions générales figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captées, enregistrées ou filmées pendant toute la durée du séminaire et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux. Le/la soussigné(e) reconnaît avoir été informé(e) des traitements, par l'UIA, des données personnelles qui sont contenues dans ce formulaire, tels que détaillés dans le programme d'inscription p 6.

## F. MÉTHODE DE RÈGLEMENT

- Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "**Séminaire Bruxelles 2022**", à la banque et sur le compte :

**Société Générale – Paris Elysées Entreprise – 91 avenue des Champs Elysées – 75008 Paris – France**

**BIC / SWIFT N°: SOGEFRPP**

**IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164**

**Veuillez joindre une copie de votre ordre de virement bancaire à votre fiche d'inscription.**

- Par carte bancaire :  Visa  Mastercard

N° de carte : \_\_\_\_\_ Date d'expiration : \_\_\_ / \_\_\_ Cryptogramme : \_\_\_

Nom du titulaire de la carte : .....

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de ..... € (EUR)

Date : ..... / ..... / .....

Signature : .....